



**Mémoire présenté au  
Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la  
Chambre des communes :  
examen de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes  
victimes d'exploitation***

**Février 2022**

## **INTRODUCTION**

Butterfly (le réseau de soutien aux travailleurs du sexe asiatiques et migrants) est un organisme communautaire formé en 2014 par un groupe de travailleurs du sexe, de travailleurs sociaux, de professionnels du droit et de la santé dévoués, qui défendent le principe que les migrants et les travailleurs du sexe méritent d'être respectés, notamment sur le plan des droits humains<sup>1</sup>. L'équipe et le réseau Butterfly apportent du soutien en cas de crise et aident les travailleurs en leur fournissant des services et des programmes, notamment en les aidant à accéder à des services sociaux, sanitaires et juridiques (par exemple, en leur fournissant des informations juridiques, des références, un accompagnement pendant les procédures judiciaires et des services de traduction), des cours d'anglais, des ateliers sur le renforcement des capacités, la santé et la sécurité et les droits juridiques, et en traduisant des informations afin que les travailleurs puissent comprendre les politiques qui les concernent directement.

Butterfly est l'un des principaux organismes sociaux de soutien aux travailleurs du sexe migrants en Ontario et à l'extérieur de la province. L'organisme a établi des liens avec plus de 5 000 travailleurs du sexe, dont la majorité sont des travailleurs asiatiques et migrants. Peu de répondants au sondage de Butterfly ont le statut de citoyen, certains ont le statut de résident permanent, mais la plupart sont dans des situations précaires (p. ex. personnes sans statut, étudiants et réfugiés). Les travailleurs du sexe soutenus par Butterfly travaillent généralement dans des salons de massage, pour des agences d'escortes, ainsi que dans des lieux intérieurs, notamment dans des appartements, des condos et des hôtels. Nous offrons également notre soutien aux travailleurs des salons de massage qui n'offrent pas de services sexuels, car ces travailleurs sont également touchés par la discrimination et la criminalisation du travail du sexe.

---

<sup>1</sup> D'une façon générale, nous définissons les migrants comme toute personne ayant une expérience de la migration, y compris, mais sans s'y limiter, les immigrants, les résidents temporaires, les réfugiés, les résidents permanents et d'autres types de statuts.

Butterfly est régulièrement en contact de façon active avec environ 500 travailleurs du sexe migrants. Bien que Butterfly opère principalement à Toronto, nous avons aussi des contacts avec des travailleurs du sexe migrants, à qui nous apportons également notre soutien, dans d'autres villes, notamment à Vancouver, Montréal, Saskatchewan, Winnipeg et Manitoba. Butterfly travaille généralement avec des femmes cisgenres, ainsi qu'avec des travailleurs qui s'identifient comme des personnes transgenres et des hommes, dont la plupart sont d'âge moyen. En 2019, Butterfly a mené un sondage d'évaluation des besoins auprès des travailleurs du sexe migrants asiatiques à Toronto<sup>2</sup>. Dans ce sondage mené auprès de 52 travailleurs, dont l'âge des répondants variait de 24 à 64 ans selon la répartition suivante : 10 % de 25 à 34 ans, 35 % de 35 à 44 ans, 40 % de 45 à 54 ans; les 15 % restants avaient plus de 55 ans.

De nombreux répondants au sondage de Butterfly ont déclaré qu'ils considéraient que le travail sexuel était valorisant et enrichissant. Non seulement il leur assure un meilleur revenu, mais il leur permet aussi d'avoir des horaires de travail plus souples. Des répondants au sondage de Butterfly ont déclaré qu'ils préféreraient le travail du sexe à des emplois qu'ils avaient occupé dans d'autres secteurs, comme les usines et les restaurants. En outre, certains répondants au sondage de Butterfly ont déclaré qu'ils avaient pu échapper à des relations abusives en joignant l'industrie du sexe, car cela leur a permis d'acquérir une plus grande indépendance financière. D'autres aspects positifs du travail du sexe ont été mentionnés, notamment la capacité d'aider les autres, le fait de travailler avec des collègues qui parlent leur propre langue, le bonheur et la satisfaction, la capacité de s'intégrer dans la société canadienne et la capacité d'élargir les réseaux sociaux<sup>3</sup>.

## **INCIDENCE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES COLLECTIVITÉS ET DES PERSONNES VICTIMES D'EXPLOITATION (LPCPVE)**

### **La stigmatisation et son incidence sur les stéréotypes non fondés au sujet des travailleurs du sexe asiatiques et migrants**

Étant donné que la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE) véhicule le message que le travail du sexe est immoral et condamnable, la *Loi* perpétue la stigmatisation associée au travail du sexe. En raison de la peur de la criminalisation et de l'expulsion ainsi que de la stigmatisation que les travailleurs du sexe migrants vivent, les répondants au sondage de Butterfly évitent de révéler leur travail sexuel ainsi que tout renseignement permettant de les identifier personnellement, et ce, dans quel contexte que ce soit, y compris lors des rendez-vous médicaux. Il peut être extrêmement difficile pour une personne d'obtenir de l'aide si l'on apprend que cette personne travaille dans l'industrie du sexe. Des répondant au sondage Butterfly se sont vus refuser du soutien de la part d'organismes tels que les refuges et les organisations de femmes en raison de leur implication dans le travail du sexe, car ces

---

<sup>2</sup> *Beyond Tales of Trafficking: A Needs Assessment of Asian Migrant Sex Workers in Toronto.*

<sup>3</sup> Butterfly, *Butterfly Voices*, 2015.

organismes n'offrent leur soutien et leurs ressources qu'à condition que les travailleurs du sexe s'engagent à « quitter » l'industrie du sexe.

Les effets des dispositions criminelles se combinent au racisme anti-asiatique, qui véhicule souvent deux stéréotypes. D'une part, on présume que les femmes asiatiques sont naïves et passives, qu'elles ne peuvent pas consentir au travail du sexe et que, par conséquent, elles sont victimes de la traite de personnes. Ce discours laisse entendre que les travailleurs asiatiques et migrants doivent être « sauvés », ce qui présuppose qu'ils sont dépourvus de toute autonomie. Un autre stéréotype courant que Butterfly a observé est que les travailleurs du sexe asiatiques et migrants feraient partie de réseaux d'exploitation du crime organisé. Ces stéréotypes sont véhiculés par les médias, lors de réunions gouvernementales et par des organismes non gouvernementaux. Les répondants au sondage de Butterfly ont eux-mêmes été présentés comme des victimes de la traite de personnes ou comme faisant partie du crime organisé, alors que ces deux allégations sont fausses. Ces croyances justifient les descentes de police visant à fermer les salons de massage, qui sont majoritairement gérés par des Asiatiques, ou à arrêter et inculper tous les tiers associés aux travailleurs du sexe asiatiques.

D'autre part, les femmes asiatiques sont fétichisées et considérées comme des corps sexués associés au péché, et qui sont immoraux et illégaux. Ces attitudes, qui sont renforcées par la criminalisation du travail du sexe, alimentent la haine et la violence à l'égard des travailleurs du sexe asiatiques. L'un des exemples de cela est la récente fusillade d'Atlanta, où six femmes asiatiques travaillant dans des salons de massage ont été assassinées.

Depuis 2014, nous avons également appris le meurtre de sept travailleurs asiatiques qui travaillaient dans des salons de massage et dans l'industrie du sexe à Toronto, dans la région de York et dans la région de Peel. Leurs meurtres sont liés à la criminalisation du travail du sexe, puisque les travailleurs du sexe migrants asiatiques évitent d'être repérés par la police et d'autres intervenants par crainte de conséquences négatives sur le plan criminel et de l'immigration. Ils sont donc isolés et victimes de violence. Comme nous le verrons plus loin, en raison de la criminalisation du travail du sexe, les répondants au sondage de Butterfly ont souvent indiqué qu'ils ne pouvaient pas demander réparation en cas de violence ou d'autres abus. Comme c'est un fait connu que les travailleurs du sexe migrants sont moins enclins à signaler les incidents à la police, aux fournisseurs de services et à d'autres intervenants, les agresseurs ont profité de la situation.

### **Interdiction de faire de la publicité**

Après l'entrée en vigueur de la LPCPVE, il est devenu plus difficile pour les travailleurs du sexe de faire de la publicité au sujet de leur travail. Avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, les travailleurs migrants pouvaient trouver plus facilement des personnes pour les aider à publier leurs annonces. Notamment, le coût des publicités était moins élevé et certains services étaient gratuits. Les amis, la famille et les clients apportaient leur aide pour la publication des annonces, notamment en ligne et dans les journaux. Cela est particulièrement important pour les travailleurs migrants qui sont plus susceptibles de se heurter à des obstacles en matière de langue et d'accès à la

technologie. Cependant, depuis que l'aide aux travailleurs du sexe en matière de publicité constitue une infraction criminelle, les gens sont moins enclins à les aider.

Après l'entrée en vigueur de l'interdiction de la publicité, de nombreux sites Web ont été fermés. Dans le cas des services qui ont été maintenus, les politiques sont devenues plus restrictives. On a commencé à exiger des frais ou augmenté les frais existants. Certains sites Web ont même instauré des exigences en matière de preuve d'identité, ce qui pose des problèmes particuliers aux travailleurs migrants sans statut.

En raison de l'interdiction de faire de la publicité, d'une part, il est devenu plus difficile pour les travailleurs du sexe de trouver des endroits où publier leurs annonces et, d'autre part, les travailleurs du sexe ont indiqué à Butterfly qu'ils avaient moins de contrôle sur le contenu de leurs annonces. Par exemple, avant l'interdiction de faire de la publicité, les travailleurs du sexe pouvaient se décrire, décrire les services offerts ou non offerts, ainsi que le prix. Cependant, comme la publicité pour les services sexuels est désormais illégale, les annonces doivent rester vagues. Cela crée un obstacle au consentement. Les répondants au sondage de Butterfly ont signalé que les malentendus avec les clients sont devenus plus fréquents, car il n'est pas clair dès le départ quels services sont offerts et quels services ne le sont pas.

Pour de nombreux travailleurs du sexe, la publicité est essentielle et il est important de pouvoir fixer ses conditions au départ et de bâtir une entreprise. Une communication claire au moyen de la publicité permet également aux travailleurs du sexe de mieux contrôler leur propre sécurité. Par exemple, un travailleur du sexe migrant confronté à des barrières linguistiques peut faire appel à des rédacteurs professionnels, à sa famille, à ses amis ou à ses clients pour l'aider à formuler son message, ce qui lui permet de surmonter les barrières linguistiques. Cependant, l'actuelle interdiction de faire de la publicité réduit le nombre de personnes disponibles pour apporter leur aide. Lorsque des personnes sont prêtes à prendre le risque, elles essaient souvent de limiter leurs communications avec le travailleur au sujet de la nature de l'annonce. Par conséquent, les répondants au sondage de Butterfly ont indiqué qu'ils avaient moins de contrôle sur le message final publié, et que cela avait une incidence sur leur capacité à fixer leurs conditions, à filtrer les clients et, en fin de compte, à donner leur consentement.

Un autre avantage de la publicité que les répondants au sondage de Butterfly ont mentionné est la possibilité de trouver différents employeurs à l'aide de leurs annonces lorsque leurs conditions de travail actuelles sont problématiques. Ces options sont désormais réduites. Par conséquent, les répondants au sondage de Butterfly estiment qu'ils sont plus susceptibles de continuer à travailler dans de mauvaises conditions de travail ou des conditions dangereuses. La diminution du nombre d'annonces signifie également que les agents de terrain de Butterfly, qui dépendent des annonces pour localiser les travailleurs du sexe migrants et leur apporter du soutien, font face à un plus grand nombre de difficultés pour apporter leur aide.

## **Interdiction d'acheter des services sexuels**

La criminalisation de l'achat de services sexuels et de la communication afin d'acheter des services sexuels a porté préjudice aux travailleurs du sexe migrants. Bien que la LPCPVE présente tous les clients sous un angle négatif, en les considérant tous comme des exploiters, la plupart des clients sont des personnes ordinaires à la recherche d'intimité. Certains clients sont très respectueux, tandis que d'autres peuvent être problématiques et abusifs. Cependant, la criminalisation des clients ne fait pas de différence entre eux.

Pour les travailleurs du sexe migrants, les clients sont une ressource et un soutien essentiels. En plus de contribuer et de fournir un revenu indispensable aux travailleurs du sexe migrants, les clients ont souvent apporté du soutien aux travailleurs migrants, car beaucoup d'entre eux sont nouveaux dans le pays et confrontés à des barrières linguistiques, ne peuvent pas conduire ou vivent dans des situations de vie précaires. Des clients ont contacté Butterfly pour nous informer qu'un travailleur du sexe avait exprimé un besoin de soutien. Par exemple, des clients ont contacté Butterfly parce qu'un travailleur du sexe qu'ils connaissaient avait été agressé physiquement ou sexuellement, volé, connaissait de mauvaises conditions de travail ou avait besoin d'un endroit sûr où habiter.

Les clients ont également apporté un soutien social, émotionnel et financier direct aux travailleurs du sexe. Par exemple, les répondants au sondage de Butterfly ont déclaré que des clients les avaient aidés à faire de la publicité, à louer un espace et à gérer des documents. Des clients les avaient également conduits à des rendez-vous médicaux, orientés vers d'autres ressources, aidés à comprendre les structures et les politiques canadiennes. Ils les avaient aussi aidés à organiser des voyages pour visiter leur pays d'origine et à échapper à des situations de violence ou à de mauvaises conditions de travail.

Après l'entrée en vigueur de la LPCPVE, la nature des relations entre les travailleurs et les clients a radicalement changé. Les répondants au sondage de Butterfly ont déclaré que la criminalisation avait nui à leur capacité d'établir des relations productives et de soutien avec les clients. Les répondants au sondage de Butterfly ont noté que les clients ne sont pas disposés à fournir le même degré de soutien que par le passé, et qu'ils ne veulent pas être visibles même s'ils apportent leur soutien. Depuis le changement apporté à la *Loi*, Butterfly a reçu moins d'appels directs de clients.

Bien que de nombreux clients veuillent encore aider, ils ont peur et ne sont pas disposés à fournir le même degré de soutien, et ils ne veulent pas être visibles lorsqu'ils apportent leur soutien. Les répondants au sondage de Butterfly ont signalé que les clients ont peur d'être accusés au criminel, d'être incarcérés, de perdre leur emploi et de subir d'autres répercussions négatives sur leurs relations avec leur famille et leurs amis. Par exemple, ils peuvent se contenter de fournir aux travailleurs du sexe le numéro de téléphone de Butterfly, plutôt que de les aider directement. Les répondants au sondage de Butterfly indiquent également qu'un moins grand nombre de clients sont prêts à révéler leur

véritable identité et à fournir leurs coordonnées. Il est donc plus difficile de sélectionner les clients et de savoir qui est digne de confiance et qui ne l'est pas.

Les répondants au sondage de Butterfly ont signalé que la communication était rendue difficile entre les clients et les travailleurs du sexe. Les clients communiquent souvent au moyen d'insinuations et de suggestions plutôt que directement, ce qui engendre des malentendus et constitue un obstacle au consentement. Par exemple, les répondants au sondage de Butterfly ont indiqué que des clients avaient présumé que des services particuliers étaient offerts, alors que ce n'était pas le cas. Cela est particulièrement problématique dans le contexte des salons de massage et des spas, car ces entreprises n'offrent pas toutes des services sexuels, et tous les travailleurs n'offrent pas des services sexuels ou ne fournissent pas les mêmes services. En l'absence d'une communication claire, il est plus difficile d'établir le consentement, et il est arrivé que des travailleurs du sexe soient contraints de faire plus que ce qu'ils auraient voulu.

### **Interdictions relativement aux tiers et au travail collaboratif**

Les répondants au sondage de Butterfly travaillent avec de nombreux types de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, des réceptionnistes, des propriétaires, des chauffeurs, la direction des établissements de travail du sexe et des propriétaires de salons de massage. Il arrive que les travailleurs connaissent d'avance les tiers, qu'il s'agisse de membres de leur famille, d'amis ou de personnes qui offrent leurs services aux travailleurs du sexe de façon générale. Les tiers sont particulièrement importants pour les travailleurs du sexe migrants, car beaucoup d'entre eux ont des ressources limitées. Par exemple, en travaillant dans un établissement géré, les travailleurs migrants qui ont des ressources financières limitées peuvent commencer à travailler sans avoir à payer des frais généraux comme le loyer et les frais de publicité. Il est important que les travailleurs du sexe migrants puissent continuer d'avoir accès à des tiers dans des environnements gérés, où des structures et des protocoles sont déjà en place. Les tiers ne se contentent pas de fournir un soutien en ce qui concerne le travail comme tel, ils soutiennent également les travailleurs du sexe migrants dans d'autres aspects de leur vie. Par exemple, les répondants au sondage de Butterfly qui sont nouveaux au pays ont fait appel à des tiers pour les aider à s'adapter au mode de vie du Canada, car ces derniers connaissent mieux les langues officielles et la communauté.

En outre, de nombreux répondants au sondage de Butterfly ont déclaré qu'ils agissaient souvent comme des tiers les uns pour les autres, collaborant dans tous les aspects du travail, y compris la location de locaux, l'achat de fournitures, la publicité, la coordination des rendez-vous avec les clients et la recommandations auprès de clients. De nombreux travailleurs migrants retirent un avantage de pouvoir travailler dans une structure collective, où ils peuvent apprendre les uns des autres et se soutenir mutuellement, notamment en partageant de l'information sur les meilleures pratiques et les mesures de sécurité. Il est courant que les travailleurs du sexe retraités en fournissant des services de tiers, qu'ils soient rémunérés ou non, par exemple en fixant des rendez-vous, en aménageant des espaces de travail, en faisant des recommandations aux clients et en formant les nouveaux travailleurs du sexe aux meilleures pratiques et aux mesures de protection. En tant qu'anciens travailleurs, ils sont en mesure de mettre à profit leurs

compétences et leur connaissance du secteur pour améliorer les conditions de sécurité des travailleurs actuels.

Les membres de la famille des travailleurs du sexe migrants sont également impliqués en tant que tierces parties. Butterfly a aidé des travailleurs du sexe dont les membres de leur famille ont avaient été inculpés pour des infractions liées au travail du sexe. Les conjoints et les partenaires ont souvent aidé les répondants au sondage de Butterfly à assurer la logistique, comme la prise de rendez-vous, le paiement du loyer et des factures de téléphone. En outre, les personnes qui travaillent avec les travailleurs du sexe migrants et leur viennent en aide sont souvent soupçonnées d'être des tiers criminels, même en l'absence de preuves d'exploitation.

En raison de la criminalisation des tiers, les répondants au sondage de Butterfly ont signalé que les tiers ne communiquent souvent pas ouvertement avec les travailleurs du sexe. Par exemple, les propriétaires/gérants de salons de massage ne sont pas en mesure de discuter des services sexuels avec leurs employés, prétendant que le travail sexuel n'a pas lieu alors qu'ils savent qu'il a lieu. Les propriétaires, les dirigeants et les travailleurs ne contactent généralement pas la police en cas de violence et d'abus parce qu'ils ont peur de faire l'objet d'une enquête et d'être accusés d'infractions commises par des tiers, et de voir leur lieu de travail/entreprise fermé. Même si les tiers ne sont pas inculpés d'une infraction criminelle, la police peut informer les propriétaires que des activités sexuelles illégales ont lieu dans les locaux, ce qui entraîne une expulsion.

Les répondants au sondage de Butterfly qui travaillent dans l'industrie du sexe et les salons de massage sont souvent réticents pour parler de leur travail à qui que ce soit. Ils ne sont donc pas en mesure de discuter ouvertement des services qui sont ou ne sont pas offerts – que ce soit avec des employeurs, des clients ou des collègues. Cela signifie également qu'ils ne sont pas en mesure de partager leurs expériences professionnelles, y compris les expériences de violence ou d'agression sexuelle, alors que ces informations sont essentielles pour la prévention des dommages futurs. De plus, la plupart des répondants au sondage de Butterfly indiquent qu'ils ne chercheront pas à obtenir de l'aide auprès de la police, car ils craignent d'être impliqués dans des crimes et de voir leur statut d'immigrant compromis. Par conséquent, bien qu'ils travaillent dans un cadre où ils sont entourés d'autres personnes, les travailleurs du sexe restent isolés car ils ne peuvent pas partager leurs expériences.

En raison de la criminalisation des tiers, les gestionnaires et les propriétaires sont moins susceptibles d'être en mesure d'offrir des conditions de travail sûres et saines. Cet environnement de peur et de dissimulation fait que les gérants et les propriétaires ne parlent souvent pas directement du travail du sexe. Par conséquent, ils ne peuvent pas demander quelles sont les ressources et les politiques que les travailleurs du sexe souhaitent obtenir ou dont ils ont besoin, comme des outils et des ressources pour favoriser un travail du sexe plus sécuritaire. Certains gérants de salons de massage interdisent totalement la présence de préservatifs, craignant qu'ils ne soient découverts lors de descentes et d'inspections. En fait, les agents de terrain de Butterfly ne sont

parfois pas autorisés à entrer dans les établissements de travail du sexe, par crainte qu'on les associe au travail du sexe.

Les répondants au sondage de Butterfly ont indiqué que, comme c'est le cas pour les clients, ils ne sont pas en mesure d'obtenir des renseignements qu'ils ne connaissent pas déjà par l'entremise de leurs réseaux personnels, car beaucoup ne sont pas disposés à fournir des détails personnels. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure de prendre des mesures pour se renseigner de manière adéquate sur un tiers afin de s'assurer qu'ils travaillent avec des personnes fiables.

Les répondants au sondage de Butterfly ont signalé que les tiers qui sont disposés à aider peuvent fournir un service de moindre qualité parce qu'ils essaient d'éviter d'être détectés, ce qui réduit la sécurité. Les travailleurs du sexe ne sont pas en mesure d'accéder aux services qu'ils souhaitent, car les tiers ont peur de travailler trop étroitement avec eux, de se présenter sur leur lieu de travail pour protéger leur sécurité et d'être perçus des personnes qui les contrôlent. À une occasion, une travailleuse du sexe migrante asiatique a été assassinée pendant un rendez-vous en déplacement. Le chauffeur a informé Butterfly qu'il savait que la travailleuse pouvait être en danger parce qu'elle n'avait pas répondu à son message texte pour vérifier sa sécurité. Cependant, il n'a pas pris de mesures immédiates parce qu'il avait peur d'avoir des ennuis pour avoir été impliqué en tant que tiers dans le commerce du sexe.

Butterfly a aidé des répondants au sondage de Butterfly, des membres de leur famille et d'anciens travailleurs du sexe qui ont fait l'objet d'une enquête et, dans certains cas, ont été accusés de crimes en vertu des dispositions de la loi relativement aux tiers, au proxénétisme et à la publicité. Ces personnes ont été inculpées, même si Butterfly connaissait les participants et comprenait qu'il n'y avait aucun élément d'exploitation dans leur relation. Au contraire, ces personnes apportaient du soutien aux travailleurs du sexe dans le cadre de leur travail, notamment en répondant au téléphone, en prenant des rendez-vous, en publiant des annonces et en fournissant un lieu de travail.

### **Incidence des dispositions de la loi sur les conditions de travail**

Le travail du sexe étant criminalisé, les travailleurs du sexe asiatiques et migrants sont confrontés à de nombreuses difficultés pour prendre des mesures à l'égard des conflits et des blessures qui surviennent sur le lieu de travail. Comme dans tout lieu de travail, il y a de bons et de mauvais employeurs. Cependant, l'interdiction visant les établissements de commerce du sexe a une incidence sur la qualité des options d'emploi disponibles et réduit le pouvoir de négociation des travailleurs du sexe. Les répondants au sondage de Butterfly ont déclaré avoir l'impression de ne pas pouvoir quitter un établissement, même s'ils sont maltraités, sous-payés ou si les conditions de travail sont dangereuses. Ils estiment qu'ils ne peuvent pas partir pour plusieurs raisons, notamment celles-ci : la criminalisation signifie que les conditions peuvent être similaires d'un lieu de travail à l'autre. Ils devraient renoncer à leurs relations et soutiens existants. Il serait de toute façon difficile d'évaluer les conditions d'autres lieux de travail, en raison du secret qui entoure l'industrie. La criminalisation constitue donc un obstacle à la lutte contre les relations de travail abusives.



En raison des dispositions criminelles, les travailleurs du sexe sont moins susceptibles d'obtenir de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. Par exemple, la grande majorité des répondants au sondage de Butterfly qui ont été blessés sur le lieu de travail n'ont pas signalé les blessures ou demandé une indemnisation. Tant les travailleurs du sexe que les gérants ont indiqué qu'ils avaient peur de révéler leur implication dans l'industrie du sexe. De même, les répondants au sondage de Butterfly ont eu le sentiment de n'avoir aucun recours advenant d'autres problèmes sur le lieu de travail, comme le sous-paiement, les mauvais traitements, le harcèlement et même la violence. Ils pensaient pas que le fait de signaler ces problèmes aux autorités améliorerait leur situation, car cela reviendrait à admettre leur implication dans des entreprises de commerce du sexe, ce qui menacerait leur lieu de travail et leurs moyens de subsistance. Le risque est encore plus grand pour les travailleurs migrants, qui craignent le risque de perdre leur statut d'immigrant et d'être expulsés.

Un participant au sondage de Butterfly a signalé que son lieu de travail avait été cambriolé à quatre reprises. Les voleurs étaient armés et certains travailleurs ont été blessés. Cependant, ils ont estimé qu'ils ne pouvaient pas appeler la police. Cette expérience est documentée dans notre rapport *Behind the Rescue: How Anti-Trafficking Investigations and Policies Harm Migrant Sex Workers* (publié en avril 2018, révisé en juin 2018<sup>4</sup>). En outre, dans un sondage mené en 2018 par Butterfly auprès des travailleurs des centres de spa et de bien-être, auquel ont participé 61 personnes, dont la majorité des répondants (62,2 %) ont déclaré qu'ils n'étaient pas susceptibles de demander de l'aide aux forces de l'ordre. Les raisons invoquées sont les suivantes : peur d'être arrêté, inculpé, condamné à une amende ou de faire l'objet de discrimination par la police ou les forces de l'ordre. Expériences antérieures négatives; peur de représailles ultérieures de la part de la police. Par exemple, les répondants au sondage de Butterfly ont signalé des incidents au cours desquels les forces de l'ordre ont demandé des faveurs sexuelles à des travailleurs du sexe, les ont fouillés sans mandat, ont saisi de l'argent et des objets de valeur et se sont livrés à des actes d'intimidation et à d'autres abus<sup>5</sup>.

Ces incidents impliquant les forces de l'ordre sont rendus possibles en raison de l'existence d'interdictions criminelles contre l'industrie du sexe. Contrairement à ce qui existe dans d'autres secteurs d'activité, la criminalisation du travail du sexe donne à la police le pouvoir d'enquêter sur les lieux de travail des travailleurs du sexe, et les travailleurs du sexe qui sont victimes d'abus sont dissuadés de dénoncer ces abus par crainte des conséquences criminelles et en matière d'immigration.

Les répondants au sondage de Butterfly ont fréquemment exprimé comment les descentes de police liées aux enquêtes sur le travail du sexe et la traite des personnes (qui sont souvent combinées) ont une incidence négative sur leurs conditions de travail,

---

<sup>4</sup> *Behind the Rescue: How Anti-Trafficking Investigations and Policies Harm Migrant Sex Workers*, avril 2018, révisé en juin 2018.

<sup>5</sup> « Survey on Toronto Holistic Practitioners' Experiences with Bylaw Enforcement and Police », 2018. *Butterfly, the Coalition Against Abuse by Bylaw Enforcement Canadian, the HIV Legal Network, and the Holistic Practitioners Alliance*.

car elles sont très angoissantes et déstabilisantes. Après la fermeture de leurs lieux de travail à la suite de descentes de police, les répondants au sondage de Butterfly ont déclaré avoir été contraints de travailler dans des lieux isolés, plutôt que dans des espaces commerciaux partagés. Par exemple, beaucoup ont déménagé dans des régions plus isolées, comme des villes plus petites, où ils étaient plus éloignés des personnes parlant leur langue, des autres travailleurs du sexe et des ressources de soutien communautaire. Les répondants au sondage de Butterfly ont indiqué que lorsqu'ils sont déplacés vers des zones plus isolées, comme les petites villes, ils ont peur de sortir. Parce qu'ils sont asiatiques, ils avaient le sentiment de se faire remarquer dans la communauté et craignaient d'être identifiés par les voisins et signalés.

Les conséquences du déplacement sont importantes. Butterfly a observé qu'après la fermeture d'établissements, certains travailleurs du sexe asiatiques et migrants ont dû se réinstaller dans des appartements. Les répondants au sondage de Butterfly ont déclaré avoir subi, à la suite de cela, davantage de vols, en raison de la sécurité réduite comparativement au travail dans un établissement commercial. Les répondants au sondage de Butterfly ont également indiqué qu'ils étaient plus susceptibles de se sentir forcés de faire des actes sexuels qu'ils ne voulaient pas faire lorsqu'ils travaillaient seuls dans un appartement, où il est plus fréquent qu'on offre des services sexuels avec contact complet, comparativement à un travail dans un espace où d'autres travailleurs et la direction sont présents.

## **INTERACTION DES DISPOSITIONS AVEC D'AUTRES LOIS**

Ces dispositions, en particulier la criminalisation des entreprises liées au travail du sexe, recoupent d'autres lois, notamment : (i) les lois sur le logement; (ii) la loi sur l'immigration; (iii) les règlements municipaux.

### ***a. Lois sur le logement***

En vertu des lois sur le logement, les locataires peuvent être expulsés pour avoir commis un acte illégal dans le logement loué ou pour avoir permis à d'autres personnes de commettre des actes illégaux dans le lieu qu'ils louaient. Par conséquent, même si les travailleurs du sexe sont « à l'abri » de poursuites pour la vente de leurs propres services sexuels, ils sont néanmoins impliqués dans le contexte de la location pour avoir permis la tenue d'activités illégales.

Par exemple, un répondant au sondage de Butterfly a été agressé dans son appartement. Après quoi un voisin a appelé la police à cause de ses cris. La police a informé la direction de son immeuble qu'elle était impliquée dans le commerce du sexe, et elle a ensuite été expulsée de son logement, perdant le loyer et le dépôt qu'elle avait déjà versés pour le logement ainsi que des clients réguliers et le réseau de soutien qu'elle avait bâti à proximité. Par conséquent, lorsque cette même travailleuse du sexe a été agressée à une autre occasion, elle n'a pas crié parce qu'elle avait peur de faire face à une situation similaire. Même si la police n'alerte pas précisément la direction de l'immeuble, sa

présence dans un appartement peut alerter les voisins, la direction et les propriétaires de l'existence du commerce de sexe.

Des propriétaires ont également profité de la situation lorsqu'ils étaient au courant de l'implication du locataire dans le commerce du sexe, même si la personne ne travaillait pas depuis son domicile. Par exemple, des propriétaires ont exigé un loyer plus élevé et ont expulsé illégalement des répondants au sondage de Butterfly sans respecter la procédure officielle. Cependant, les répondants au sondage de Butterfly n'avaient pas l'impression de pouvoir faire valoir leurs droits, car ils craignaient que le fait d'être « démasqués » en tant que travailleurs du sexe n'entraîne une enquête criminelle ou des problèmes avec les autorités d'immigration.

### ***b. Droit de l'immigration***

Même si aucune accusation n'est portée, les enquêtes criminelles ont de graves conséquences pour les travailleurs du sexe migrants, notamment la saisie d'argent, d'appareils électroniques et d'autres objets de valeur. Les répondants au sondage de Butterfly disent craindre d'être inculpés au criminel, d'avoir enfreint les conditions d'immigration qui leur interdisent de travailler dans l'industrie du sexe. Les travailleurs migrants craignent également d'être expulsés du Canada en raison de leur implication dans le commerce du sexe.

Dans de nombreux cas, après que les répondants au sondage de Butterfly ont eu des rencontres avec la police (p. ex. lors de descentes dans des salons de massage ou dans leurs appartements sur la base d'allégations d'infractions liées au travail du sexe, ou lorsque des travailleurs du sexe migrants signalent des violences ou d'autres violations), l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») peut intervenir. De nombreux répondants au sondage de Butterfly ont été arrêtés et ont ensuite perdu leur statut d'immigrant. Des répondants au sondage de Butterfly ont été jugés inadmissibles en raison de leur implication dans le travail du sexe.

Au moins 30 répondants au sondage de Butterfly ont dû quitter le Canada après avoir eu une rencontre avec le gouvernement, par exemple avec la police ou les autorités d'immigration. Certains travailleurs sont obligés de partir parce qu'ils sont officiellement expulsés, tandis que d'autres reçoivent des ordres de départ ou des ordres d'expulsion, demandant à la personne de partir « volontairement ». Ces répercussions ne se limitent pas aux travailleurs du sexe eux-mêmes. Il y a eu des incidents impliquant des répondants au sondage de Butterfly, où les membres de leur famille et leurs partenaires ont été touchés. Par exemple, une travailleuse du sexe a demandé l'aide de Butterfly lorsque l'ASFC a exigé que son petit ami, qui avait un visa d'étudiant, quitte volontairement le pays en raison de sa relation avec elle.

### ***c. Règlements municipaux***

Les dispositions criminelles ont donné lieu à la création de règlements municipaux qui ciblent généralement les entreprises associées au travail du sexe, même si aucun travail du sexe n'est pratiqué. En raison de l'existence de dispositions criminelles, les

municipalités créent des réglementations qui visent à éliminer les lieux de criminalité et, plus largement, l'industrie du sexe. À Toronto et Newmarket, par exemple, Butterfly a observé que les règlements relatifs aux salons de massage ont facilité une surveillance accrue et le déplacement des travailleurs du sexe. Utilisés conjointement avec les dispositions criminelles, les règlements municipaux isolent davantage les travailleurs du sexe et les placent dans des situations plus précaires.

## CONCLUSION

Comme il a été mentionné précédemment, la LPCPVE a réduit l'éventail des options dont disposent les travailleurs du sexe migrants, réduisant ainsi leur pouvoir de négociation et augmentant leur dépendance vis-à-vis des options disponibles. Les possibilités d'exploitation s'en sont trouvées accrues. Les travailleurs du sexe ont des préférences différentes quant à la manière dont ils souhaitent travailler : certains aiment gérer leur propre entreprise, faire de la publicité et s'occuper de l'administration quotidienne, tandis que d'autres préfèrent travailler dans un cadre géré. Cependant, la criminalisation a empêché les travailleurs du sexe de prendre ces décisions pour eux-mêmes, et les a plutôt poussés vers l'isolement. La LPCPVE a donc contraint les travailleurs du sexe à travailler dans des environnements où ils ont moins d'options, d'autonomie et de contrôle sur leurs conditions de travail.

Nous exhortons le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de faire les recommandations suivantes :

- L'abrogation immédiate de toutes les lois ciblant le travail du sexe, y compris en ce qui s'applique aux infractions en vertu de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*;
- L'abrogation immédiate de toutes les réglementations en matière d'immigration qui interdisent aux personnes migrantes de travailler dans l'industrie du sexe et qui ont conduit à la détention et à l'expulsion de travailleurs du sexe migrants;
- Mettre fin à toutes les descentes de police, détentions et déportations de travailleurs du sexe en vertu de lois contre la traite de personnes, le travail sexuel et sur l'immigration et s'assurer que l'Agence des services frontaliers du Canada n'est jamais impliquée dans les enquêtes relatives à la traite, car leur implication exacerbe les craintes des travailleurs migrants d'être détenus et déportés et empêche le signalement de la violence si elle se produit.
- On trouve ci-joint les déclarations et les rapports au sujet de la façon dont les travailleurs du sexe asiatiques et migrants sont affectés par la LPCPVE.

## **Déclarations :**

Statement to support migrant sex workers Justice (signed by over 4000 individuals and organizations),  
<https://drive.google.com/file/d/1nfJg09ywMzsLXoD34fzx5AP6N-qJV8nD/view?usp=sharing>.

## **Rapports**

Butterfly (2018), *Sex work and Migration is not trafficking*,  
[https://www.butterflysw.org/files/ugd/5bd754\\_5826c5ca074f408988ee248d5f614219.pdf](https://www.butterflysw.org/files/ugd/5bd754_5826c5ca074f408988ee248d5f614219.pdf).

Fudge, J., E. Lam, S.K. Sandra Chu et V. Wong (2021), *Caught in Carceral web: Anti-trafficking laws and policies and their impact on migrant sex worker*,  
[https://www.butterflysw.org/\\_files/ugd/5bd754\\_71be1154f6ff4bbb94a03ed7931a32df.pdf](https://www.butterflysw.org/_files/ugd/5bd754_71be1154f6ff4bbb94a03ed7931a32df.pdf).

Lam, E. (2018a), *How anti-trafficking investigation and policies harm migrant sex workers*, Butterfly,  
[https://www.butterflysw.org/\\_files/ugd/5bd754\\_bbd71c0235c740e3a7d444956d95236b.pdf](https://www.butterflysw.org/_files/ugd/5bd754_bbd71c0235c740e3a7d444956d95236b.pdf).

Lam, E. (2018b), *Survey on Toronto Holistic Practitioners' Experiences: with Bylaw Enforcement and Police*, Butterfly. [https://576a91ec-4a76-459b-8d05-4ebbf42a0a7e.filesusr.com/ugd/5bd754\\_6d780ceba3cb4f6c85de4d3e9e0b7475.pdf](https://576a91ec-4a76-459b-8d05-4ebbf42a0a7e.filesusr.com/ugd/5bd754_6d780ceba3cb4f6c85de4d3e9e0b7475.pdf).

Butterfly (2018), *Fanny's story: How migrant sex workers are arrested in anti-trafficking raid*,  
[https://docs.wixstatic.com/ugd/5bd754\\_26e05b9179164105bca95697ba43887b.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/5bd754_26e05b9179164105bca95697ba43887b.pdf).

Butterfly (2019), *Stories of migrant sex workers*,  
[https://www.butterflysw.org/files/ugd/5bd754\\_b8357a1ec3b7482b9255294e85fa0a84.pdf](https://www.butterflysw.org/files/ugd/5bd754_b8357a1ec3b7482b9255294e85fa0a84.pdf).

Butterfly (2021), *How are Asian and migrant workers in spa, holistic centres, massage parlours and the sex industry affected by COVID-19 pandemic?*  
[https://www.butterflysw.org/files/ugd/5bd754\\_bacd2f6ecc7b49ebb3614a8aef3c0f5f.pdf](https://www.butterflysw.org/files/ugd/5bd754_bacd2f6ecc7b49ebb3614a8aef3c0f5f.pdf).

Malla, A., E. Lam, E. van der Meulen et J. Peng (2019), *Beyond tales of trafficking : A Need Assessment of Asian and Migrant Sex Workers in Toronto*. Butterfly,  
[https://576a91ec-4a76-459b-8d05-4ebbf42a0a7e.filesusr.com/ugd/5bd754\\_a35d8e085c21475fa97e1ff759d26648.pdf](https://576a91ec-4a76-459b-8d05-4ebbf42a0a7e.filesusr.com/ugd/5bd754_a35d8e085c21475fa97e1ff759d26648.pdf).

Santini, T. et E. Lam (2017), *Upholding and promoting human rights, justice and access for migrant sex workers*, <https://www.butterflysw.org/legal-information-for-services-prov>.

Santini, T. et E. Lam (2020), *A pathway to end violence against migrant sex workers: Access safety, justice and dignity*, [https://www.butterflysw.org/\\_files/ugd/5bd754\\_d680b25295cb40bdbbcc03f34a88c267.pdf](https://www.butterflysw.org/_files/ugd/5bd754_d680b25295cb40bdbbcc03f34a88c267.pdf).